

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 30/04/2026

Date d'affichage et d'envoi : 17/04/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 23 (un absent excusé rejoint le conseil à 21h25) - Votants : 27

Le 30 AVRIL 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILLI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Nadège BOULE Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Jean-Claude DESMASURES et Séverine LEPROVOST

Ont donné procuration : Joël RENAULT donne procuration à Mickaël ROGER, Bernard LEMOUSSU donne procuration à Evelyne HILLIOU, Jean-Claude DESMASURES donne procuration à Bruno FORGEAIS, Séverine LEPROVOST donne procuration à David GIROULT.

Secrétaire de séance : François MESTRES

Délibération portant affectation des résultats de l'exercice 2025

Rapporteur Adrien JEHENNE

Conformément à l'article L.2311-1, L.2311-5 du CGCT et R.2311-3 et suivants, vu les résultats du CFU de l'exercice 2025 présentés par l'ordonnateur et le comptable public, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats de l'année 2025, conformément aux règles budgétaires et comptables applicables.

Le Conseil Municipal constate un résultat prévisionnel de l'exercice n-1 s'élevant à :

	Résultat clôture exercice 2024	Virement à la section investissement 2025	Reste à réaliser 2025	Solde des restes à réaliser	Résultat de l'exercice 2025	Affectation de résultats
Investissement	- 259 164.05€		633 674.72€ (D) 242 238.50 (R)	-391 436.22€	-36 120.51€	- 686 720.78 €
Fonctionnement	2 677 041.26€	694 798.17€			423 093.34€	2 405 336.43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat car le résultat d'investissement reste toujours en investissement et le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, invité à délibérer pour l'affectation du résultat 2025 du budget de la commune, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture comme suit :

Section de fonctionnement : ligne 002 recettes pour 1 718 615.65€

Section d'investissement : ligne 001 dépenses pour -295 284.56€

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 04 mai 2026.

Le secrétaire de séance,
François MESTRES



Le Maire,
Adrien JEHENNE

